

Médiation en assurance

Le Pôle Funéraire Public de Strasbourg s'engage, au sein des différentes agences du réseau de pompes funèbres publiques à Geispolsheim, Schiltigheim et Strasbourg, au bon respect des règles de protection de la clientèle édictées par l'ACPR et notamment, au traitement des réclamations liées à la distribution de contrat obsèques dans le respect de la recommandation ACPR 2016-R-02 du 14 novembre 2016.

Pour toute réclamation liée à la commercialisation de contrats obsèques, vous pouvez nous contacter au 03.88.24.76.24 ou par mail à frederic.iden@pfrhenanes.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Pompes Funèbres Publiques Rhénanes

A l'attention de M. Frédéric IDEN, Responsable du pôle service aux familles

17 rue des Bouchers

67000 Strasbourg

Si après avoir épuisé les voies de recours auprès de nos services, une incompréhension ou un désaccord persiste, vous pouvez vous adresser à notre médiateur compétent en matière de distribution d'assurance :

Monsieur Pierre-François FIRTION

Il peut être saisi par voie postale :

MPF - Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires
14, rue des Fossés Saint-Marcel
75005 PARIS

Ou par voie électronique :

mediateur@mediateurconso-servicesfuneraires.fr

Pour plus d'information sur la fonction du médiateur compétent :

<https://mediateurconso-servicesfuneraires.fr/qui-est-le-mediateur/>